# **BORDEAUX MERIADECK - ANDRE LHOTE**

## Fiche DoCoMoMo 06



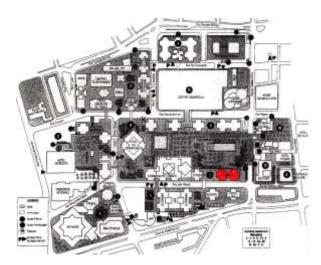


Photo Sauvegarder Mériadeck

## Fichier international de DoCoMoMo

# 1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : ANDRE LHOTE

Variante du nom : Charles de Gaulle, GMF.

Numéro et nom de la rue : 4, esplanade Charles de Gaulle - rue Jean Fleuret – îlot 7

Ville: Bordeaux code: 33000

Pays: France

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom: propriétaires privés (copropriété)

**ETAT DE PROTECTION** 

Type : Situé dans le périmètre de la ville de Bordeaux inscrit au Patrimoine

Mondial de l'UNESCO

**Date**: 2007

Type: Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux-Métropole

**Date :** 2006, modifié en 2014 fiche B 9029

**ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION** 

Nom: Ville de Bordeaux

Adresse: Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33000 Bordeaux

**Téléphone**: 05 56 10 20 30

Fax:

## 2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

#### Commande:

1976 par la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF) pour y installer ses bureaux et y loger une partie de son personnel. Logements loués par les salariés en étages, et bureaux en rez-de-dalle.

#### Architectes:

Francisque Perrier

#### Autres architectes et intervenants :

Jean Willerval, architecte en chef du guartier

### Ingénieurs :

#### Contractants:

La société d'assurances GMF

#### **CHRONOLOGIE**

Date du concours : 1976

Date de la commande : 1977

Période de conception : 1977-78

Durée du chantier : début : 1978, fin : 1980

Inauguration:

### **ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT**

#### Usage:

Logements privés sur 6200 m<sup>2</sup> et 684 m<sup>2</sup> de bureaux en rez-de-dalle - une loge de gardien.

## Etat du bâtiment :

Bon

Les halls d'entrée sont d'origine.

# Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :

1981 : un sas d'entrée est rajouté en rez-de-dalle pour les bureaux - entretien courant - nettoyage des façades en 2002.

1992, 5 septembre : aménagement de l'entresol en bureaux. Les architectes sont JC Gaussen, JP Phuc. Le maître d'œuvre est le groupe SEPI.

2002 : nettoyage des parements en béton gratté

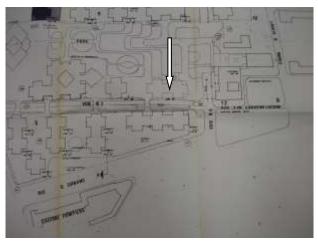
### 3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

## Archives écrites, correspondance, etc. :

Archives Municipales de la ville de Bordeaux Fonds moderne des archives 538 O1 PC 77 Z 323 signé en janvier 1978 : permis de construire et toute correspondance s'y rapportant.

Le premier permis n'est pas accepté, le plan de masse réduisant les bâtiments en bordure du quartier ancien à 4 niveaux. Un compromis est trouvé en construisant les parkings en sous-sol -3 avec une rampe d'accès. Il est l'un des rares immeubles à être propriétaire de ses parkings.

PC 92 Z 1385 : une partie de l'entresol est aménagée en bureaux; quelques appartements sont supprimés.



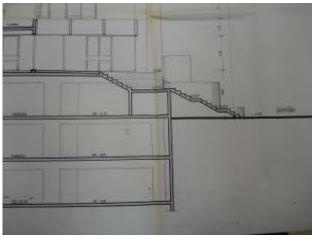
André Lhote 001 Plan de situation

Dessins, photographies, etc.:

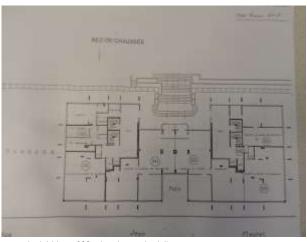
Autres sources, films, vidéo, etc. :

Principales publications (par ordre chronologique):

# 4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT



André Lhote 002, plan de l'escalier d'accès par la dalle



André Lhote 003, plan du rez-de-dalle

L'immeuble André Lhote fait partie des bâtiments de logements du quartier Mériadeck. Cependant, comme d'autres immeubles similaires du quartier, il abrite des locaux administratifs au rez-de-chaussée.

Le bâtiment se situe directement en bordure du parc central du quartier, l'esplanade Charles-de-Gaulle. Comme pour l'ensemble de ces immeubles, l'accès surplombe l'esplanade, et l'on y pénètre via un perron comportant plusieurs marches. Sur rue, aucun autre accès n'est aménagé, en dehors de l'entrée des parcs de stationnement.

Le bâtiment répond à la totalité du cahier des charges établi pour l'ensemble des constructions du quartier par Jean Willerval, architecte coordinateur de l'opération de rénovation du quartier de l'Hôtel de ville: plan cruciforme, dégagement du rez-de-dalle (par une "taille de guêpe"), gabarit de l'immeuble, et respiration entre les constructions par un éloignement de 30 m, palettes et teintes des matériaux, hauteur de la construction.

Compte-tenu des dimensions du bâtiment, son plan correspond à une double-croix, comme d'autres immeubles de dimensions similaires sur le quartier (Allianz, le Centre, Hôtel Mercure).

Le bâtiment a une structure simple: ossature en béton par poteaux, poutres, voiles, et dalle, les allèges et garde-corps sont en béton clair de granulat moulé.

Selon le gabarit des immeubles préconisé dans le cahier des charges de l'opération (multiple de 30 m), le bâtiment mesure 60 m sur 30, pour une hauteur de 22 m par rapport à la dalle, et 33 m par rapport à la rue (son sommet est à 39 m NGF).

Outre les bureaux, les locaux administratifs situés en rez-de-chaussée, l'immeuble se compose de 76 appartements, allant du studio au T6.

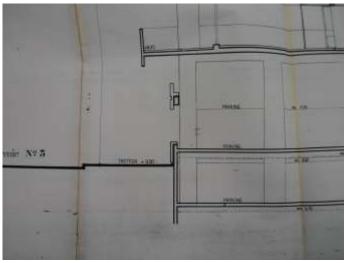
# 5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

### 1 - appréciation technique :

La simplicité de son mode constructif (entièrement en béton), et la rationalisation de sa distribution (circulations verticales avec escaliers, ascenseurs, monte-charges, et gaines techniques dans les blocs centraux, correspondant aux cœurs des croix), ont permis au bâtiment de s'adapter à la modernisation de la résidence, sans modification de ses structures.

L'architecte a su doter les appartements d'espaces généreux : chaque logement possède un large balcon de 1,60 m de profondeur (aujourd'hui considéré comme une terrasse); les appartements du 7° étage bénéficient de grandes terrasses ; plusieurs appartements sont traversants et possèdent une terrasse à la fois sur la rue et sur les jardins; le sous-sol comporte les zones de stationnement (propriété des résidents) et des celliers.

On note sur le plan présentant la coupe Sud du rez-de-rue que pour éviter une hauteur trop importante de la construction et respecter le velum, l'architecte a placé le 3°niveau de stationnement en partie en dessous du niveau de la rue, limitant ainsi la hauteur de construction tout en respectant le nombre de places de parkings imposé par le plan d'urbanisme.



André Lhote 004 Le stationnement

#### 2 - appréciation sociale :

Conçu initialement comme un quartier d'habitation, avec l'évolution du programme, la part de logement dans le quartier a été fortement diminuée (elle correspond aujourd'hui à un immeuble sur huit). Ce bâtiment fait partie des immeubles de logements, qui permettent au quartier de ne pas être qu'un centre administratif, avec une vie correspondant uniquement aux heures de bureaux.

Aujourd'hui, il est occupé à plus de 80% par les propriétaires et 20% par des locataires.

Son rez-de-chaussée est actuellement occupé par le Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la Préfecture de la Gironde.

#### 3 - appréciation artistique et esthétique :

L'immeuble André Lhote fait partie de l'alignement spectaculaire des croix situées autour du jardin central.

Francisque Perrier, l'architecte de ce bâtiment, a construit d'autres immeubles de logements dans le quartier, respectant tous l'intégralité des prescriptions du cahier des charges établies par Jean Willerval, architecteur coordinateur du quartier, que ce soit le plan en croix, le rétrécissement du rez-de-dalle, le gabarit et la hauteur du bâti, ou la palette des matériaux utilisés.

Pour éviter une monotonie formelle qui résulterait de l'application stricte de ces prescriptions, sur l'ensemble de ses réalisations, Francisque Perrier a su créer un jeu savant autour des courbes au niveau des garde-corps, différents sur chaque bâtiment de logements qu'il a réalisés.

L'immeuble a conservé ses couleurs d'origine, dont l'alternance des lignes marron et beige qui créent l'horizontalité dans les constructions du quartier.

## 4 - arguments sur le statut canonique (local, national, international):

A sa construction, l'immeuble répond aux préconisations de la Charte d'Athènes: séparé de son voisin par un espace de respiration végétalisé de 30 m, suivant la règle des 30, il n'a pas de vis-à-vis ce qui donne une grande clarté aux appartements. Il profite également des jardins situés au pied des immeubles et qui forment les jardins partagés des quartiers modernes.

# 5 – évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Jean Willerval, avec les exigences qu'il avait définies dans le cahier des charges du quartier en 1967, s'est largement inspiré des conclusions de la Charte d'Athènes et peut être considéré en conséquence comme un élève de l'école de Le Corbusier.







Photo Sauvegarder Mériadeck – Maquette Bordeaux Métropole

# 6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Liste des documents assemblés dans le dossier

1. Archives visuelles originales :

2. Photographies et dessins récents :

André Lhote 001, 002, 003, 004: archives de la ville de Bordeaux Photographies Sauvegarder Mériadeck

Rapporteurs: Association Sauvegarder Mériadeck - Mathias Cisnal, architecte

Date: 1 octobre 2015